

Epreuves COMMUNES de CONTRÔLE CONTINU (E3C)

Par deux fois en Première et une fois en Terminale les disciplines du tronc commun font l'objet d'une épreuve particulière en vue de l'obtention du baccalauréat. Ces évaluations ont lieu en plus des évaluations « classiques ». En Première, l'évaluation devient quasi permanente pour les élèves et les enseignant·es. Et ce, au détriment des savoirs et savoir-faire.

La CGT Educ'action revendique que ces épreuves soient anonymes et que toutes les élèves d'un établissement passent l'épreuve avec le même sujet, le même jour, à la même heure afin de garantir une certaine égalité. Les équipes pédagogiques doivent pouvoir faire librement le choix du sujet. Si le ministère précise que les E3C doivent être organisées « dans la mesure du possible, dans le cadre des emplois du temps normaux des élèves », **ce n'est pas une obligation et les équipes pédagogiques doivent exiger qu'elles se fassent sur des temps banalisés.**



Modalités d'organisation du contrôle continu :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144063

Liens vers les épreuves disciplinaires



Enseignement scientifique (série générale) :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/66/4/NDS_Enseignement_scientifique_voie_generale_1103664.pdf

Histoire - Géographie (série générale et technologique) :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/66/6/NDS_Histoire_Geographie_E3C_1103666.pdf

Langues Vivantes A et B (série générale et technologique) :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/66/8/NDS_Langues_vivantes_E3C_1103668.pdf

Maths (série technologique) :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/67/7/NDS_Mathematiques_voie_technologique_1103677.pdf